

Entreprise innovante : comment le fisc a tué ma PME

Francois-Xavier BEORCHIA | Riverain



Un bonhomme menace avec une arme deux autres jouets ([Bobsfever/Flickr/CC](#))

En 2004, la France [a mis en place](#) le statut de Jeune entreprise innovante (JEI). Ce statut prévoit notamment que les entreprises nouvelles se lançant dans des travaux de recherche jugés innovants bénéficient de conditions avantageuses.

En échange d'un engagement de dépense dans l'innovation de 15% de leurs charges, les JEI sont par exemple non imposables sur leurs trois premières années de vie.

Pour inciter les JEI à investir dans la recherche publique la disposition [prévoyait également](#) que les dépenses de recherche confiées à une université ou à un laboratoire public de recherche soient retenues pour [le double de leur montant](#).

Autrement dit, qu'il leur suffisait d'investir 7,5% de leurs charges dans cette recherche. Environ 2 500 entreprises en France [ont obtenu](#) ce statut. Ce fut mon cas.

Je décide de me battre

Fin 2006, je me lance et engage dans un programme de recherche avec le Centre d'étude et de recherche en informatique et communications ([Cedric](#)), un laboratoire public du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Le statut de JEI est bon mais conduit systématiquement à un contrôle fiscal. Lors de ce contrôle, on m'explique que j'ai mal interprété le texte de loi et que l'investissement dans la recherche publique et les universités ne bénéficie pas d'avantages particuliers.

Je présente alors [le texte](#) du Code général des impôts et la documentation coéditée par le ministère de l'Industrie et le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la fameuse brochure 7005 (ci-contre), bien connue des entrepreneurs et diffusée depuis 2004.

Le fisc me jette à la figure cette documentation, me présente [une instruction fiscale](#) [PDF] qui ne mentionne pas ce sujet et me redresse dans le doute, me retirant rétroactivement le statut de JEI et me demandant de rembourser l'impôt. Dans mon cas, le redressement est équivalent aux sommes que j'ai versées au CNAM pour réaliser mes recherches (pratiquement 150 000 euros).

Ce redressement conduisant mon entreprise à la ruine, je décide de me battre.

La survie de mon entreprise en jeu

Je me rapproche de Mme Péresse, alors ministre de la Recherche, et son administration, la Direction générale pour la recherche et l'innovation qui me reçoit, et son cabinet. Tout le monde est formel, les services fiscaux n'ont rien compris, mais il ne sera pas aisé de leur faire entendre raison.

Le ministère de la Recherche me rédige une lettre générale, et mon avocat envoie un courrier en janvier 2011 à la puissante Direction de la législation fiscale (DLF) à Bercy, seule susceptible de faire entendre raison au fisc.

J'implique mon député Pierre Lasbordes (UMP), puis Nicolas Sarkozy. Le cabinet de ce dernier est clair, cette position de l'inspectrice fiscale ne peut être celle de l'administration.

La survie de mon entreprise, l'ensemble de mes travaux, mes économies, mes espoirs sont en jeu. J'implique également le ministère de l'Economie (la [DGCIS](#)) qui se montre rassurant et me dit pousser dans mon sens. La DLF ne répond pas, le fisc suspend son redressement à sa réponse, le temps passe. Le ministère de la Recherche tente de faire entendre raison au ministère du Budget.

Mme Péresse devient ministre du Budget. Les choses s'accélèrent.

La Direction de la législation fiscale répond à ma lettre en septembre 2011. Avec stupeur nous apprenons que le statut de JEI a été mal compris par les ministères de la Recherche et celui de l'Economie !

En effet, en aucun cas les dépenses de recherche confiées aux universités ne bénéficient d'un traitement particulier.

De : BELLOC Bernard
 Envoyé : lundi 2 mai 2011 18:51
 À : "Belloc B"
 Cc : BELLOC Bernard - Secrétaire
 Objet :
 Monsieur Ministre,
 Je ne suis pas la réponse que je dois à vos sollicitations, même si je n'ai pas été destinataire de courrier dont vous me dites qu'il a été envoyé au Président de la République en premier lieu.
 Les problèmes que vous soulevez dans vos précédents courriers traitent, je pense, d'interpellations que l'Administration fiscale lance de la disposition des sommes dont vous parlez, qu'elle devrait être consacrées contre des dépenses de recherche et développement. Je ne pense pas que ce soit une affaire générale de l'administration fiscale mais à des entreprises qui travaillent avec des universités ou des organismes de recherche. Je ne connais pas en détail votre dossier, et je ne suis d'ailleurs pas spécialiste de ces questions fiscales.
 Plusieurs autres cas similaires m'ont été signalés, et je crains que les directions départementales, celle de la Seine-et-Oise qui vous concerne, aient été interpellées indépendamment d'un département à l'autre.
 Vous me dites que vous êtes en contact avec les deux ministères concernés, Lagarde et Pécresse. Je pense que vous devriez aussi entrer en contact avec celui du budget, M. Durieux.
 Pour ma part, et compte tenu du département en question (Seine), je pense que vous devriez aussi en parler au cabinet de Premier Ministre. Maintenez-vous à jour sur votre problème?
 Bien cordialement,
 Bernard Belloc.

Une e-mail du cabinet de Nicolas Sarkozy

La brochure sur les JEI disparaît

Je suis alors convoqué le 28 septembre 2011 au cabinet de Mme Pécresse pour discuter avec les fonctionnaires de Bercy qui m'expliquent qu'une nouvelle interprétation de la loi vient juste d'être publiée et que les éventuelles brochures n'ont pas de valeur légale, qu'elles ne sont pas « opposables » à l'administration.

Le texte qui acte cette nouvelle interprétation (ci-contre) est public depuis le 27 septembre 2011, quelles qu'en soient les conséquences. En catastrophe, le site du ministère de la Recherche à l'époque dirigé par M. Wauquiez est mis à jour et la brochure sur les JEI disparaît. Ce sera là sa seule action concrète : chapeau.

M. Sarkozy, Mme Pécresse, si fiers de leur réforme des universités, viennent de saboter une disposition, qui ne coûtait quasiment rien à l'Etat, visant à inciter les startups à collaborer avec les Universités. Alors qu'il y a encore quelques mois leurs cabinets poussaient dans le sens exactement inverse.

Quant aux administrations (Recherche, Economie, Budget...), aucune ne se considère responsable et l'on brûle le lendemain ce que l'on a écrit, diffusé, répété, la veille, au mépris de l'intérêt général public de la recherche et de l'innovation.

J'ai été reçu par le cabinet de M. Montebourg, qui, si j'ai bien compris, considère que le nombre de JEI ayant fait de la recherche publique est trop faible pour mériter d'aller se battre contre Bercy.

J'ai reçu le soutien du sénateur de l'Aude [Philippe Adnot](#), rapporteur aux crédits de la recherche. Son cabinet va me mettre en contact avec un avocat en droit public, et je vais lancer un contentieux pour faute contre l'administration et j'ai [lancé un blog](#) pour raconter mon combat.

De toute façon, mon entreprise n'est plus une JEI, mon projet de recherche est bien foutu.

797 VISITES | 1 RÉACTIONS

Tweeter

J'aime

0

TAGS

ENTREPRISES • TÉMOIGNAGE • PÉCRESSE



MUTUELLE trop chère ?

Comparez GRATUITEMENT et en quelques clics 800 MUTUELLES de qualité jusqu'à 45% moins chères !

» [Cliquez ici](#)



La Suisse recrute !

La Suisse recrute des milliers de Cadres Hautement Qualifiés. Devenez membre pour voir les offres

» [Cliquez ici](#)



Célibataire et exigeant ?

Finies les rencontres décevantes, sur Attractive World, vous choisissez les nouveaux membres!

» [Cliquez ici](#)

Publicité Ligatus

A LIRE AUSSI

Nouvel Obs

Algérie : deux ans de prison pour ne pas avoir observé le Ramadan

Challenges

Les nouveaux impôts qui arrivent et ceux qui disparaissent

Rue89

Quand François Hollande jouait au journaliste